



## Introduction

Le projet de loi a été étudié en première lecture au Sénat au mois de novembre dernier. Face à la crise des marchés immobiliers et ses conséquences sur l'accès des ménages au logement, ce projet a pour objectif de libérer du foncier et de développer l'offre et l'accès au logement. J'ai saisi l'occasion pour présenter neuf amendements pour répondre aux problèmes concrets que j'ai pu constater sur le terrain.

**D'autres propositions d'amendements sont encore à l'étude :**

- *Souplesse dans la gestion des aides à la pierre pour les EPCI qui ont signé la convention de délégation.*
- *Création de petites résidences pour personnes âgées dans les centres villes (étape intermédiaire avant la maison de retraite).*
- *Redéfinition de la procédure de fixation du délai anormalement long des demandes de logement.*
- *Calcul du supplément de loyer de solidarité qui devrait être calculé, non plus au niveau national mais local.*
- *Augmentation des quotas d'attribution pour les communes et communautés de communes bâtisseuses.*

Texte "4 amendements adoptés..."  
\* Amendements adoptés en première lecture sous réserve qu'ils soient également retenus à l'Assemblée Nationale.  
Le projet de loi sera prochainement déposé au Sénat pour une 2<sup>ème</sup> lecture.

4 amendements de Daniel Dubois adoptés\* :

## Engagement national pour le logement

### Par un amendement de Daniel Dubois, le Sénat demande au Gouvernement une réforme du zonage

Différentes aides sont attribuées en fonction d'un zonage qui découpe notre territoire en trois grands secteurs: A, B et C. Or on constate aujourd'hui que, en zone C (territoires ruraux), le prix des terrains situés à proximité immédiate des villes de 50 000 habitants est en fait du même ordre que celui qui est pratiqué à l'intérieur de ces villes (zone B). Malheureusement, les aides qui sont accordées pour équilibrer les opérations, de même que les loyers qui sont fixés en fonction de ce même objectif d'équilibre, sont inférieurs à ceux de la zone B. **Les territoires ruraux rencontrent donc un réel problème pour réaliser des logements locatifs.** Il ne peut être réglé que si le Gouvernement s'engage à modifier le dispositif.

### Soutien aux collectivités locales bâtisseuses :

#### • Compensation de la TFPB

On demande aux collectivités locales d'apporter

des subventions pour équilibrer les opérations de logement social sans pour autant compenser l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, consentie aux bailleurs sociaux.

#### • Prêts sociaux accordés aux communes

Actuellement, les communes n'ont pas la possibilité de bénéficier de tous les prêts avantageux accordés aux offices HLM ou aux SEM pour la construction de logements locatifs sociaux et notamment des logements de type P.L.U.S. Il s'agit par cet amendement de poser le principe que les collectivités ont droit à l'ensemble de prêts accordés par l'Etat pour la construction de logements sociaux.

#### Gestion urbaine de proximité

Au-delà de la rénovation des quartiers, l'ensemble des acteurs doit s'accorder sur des procédures de gestion urbaine de proximité. Il me semble important qu'il y ait signature d'un accord entre les parties à la convention ANRU: les associations de proximité et les services de l'Etat comme l'éducation, la police et la justice.



## Agriculture

# Relayer les attentes des agriculteurs

### La loi d'orientation agricole

prend en considération les nouvelles préoccupations de l'agriculture.

- Elle **facilite la transmission du patrimoine agricole**: c'est la création du Fonds agricole qui clarifie les liens entre patrimoines privé et professionnel, et rend ainsi possible la transmission de l'exploitation agricole hors du cadre familial; c'est également rendre le bail cessible; c'est enfin le crédit-transmission qui facilite le rachat d'une exploitation par un jeune agriculteur.

- Elle **incite au développement de nouveaux débouchés agricoles** comme les biocarburants.

- Elle **clarifie et améliore l'assolement en commun**, grâce aux amendements soutenus par Daniel Dubois.

Ces amendements tendent à:

- harmoniser les procédures de mises en société pour un assolement commun et une société classique afin d'avoir une procédure identique pour toutes les mises en société,
- reconnaître les assolements communs existants (130 assolements communs pour la Somme).

### Allègement des charges foncières des agriculteurs



*Avec Dominique Bussereau, ministre de l'agriculture, en Commission économique au Sénat*

Dans la loi de finances 2006 pour l'agriculture, le Sénat a adopté l'exonération de 20 % de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties agricoles, en faveur des agriculteurs exploitants. **Le Gouvernement a confirmé la compensation aux communes** et l'a renforcée par son indexation sur la progression annuelle de la DGF.



*Rencontre chez un producteur laitier*

### Sociétés laitières

Daniel Dubois a fait état auprès du ministre de l'impatience des producteurs laitiers concernant la publication du décret sur les sociétés laitières. Il a également plaidé pour un assouplissement des contrôles administratifs dont font l'objet les exploitants agricoles. Ce décret, enfin publié le 17 novembre, constitue un aménagement du dispositif des quotas laitiers afin de favoriser l'exercice de la production laitière. Il répond à deux grands enjeux de la production laitière: la réalisation d'investissements productifs en commun et le partage de la charge de travail.

### Filière avicole

Intervention auprès du ministre sur la situation des producteurs de volailles de la Somme qui subissent de plein fouet la chute de la consommation de volaille d'environ 20 %.

En France, 50 000 emplois sont menacés dans la filière. Le ministre a annoncé un plan de 6 millions d'euros en faveur de la filière avicole pour aider certains départements. La Somme compte 7 millions de volailles sur 202 exploitations. Il lui demande que les modalités d'application du plan d'aides intègrent la Somme et d'aller plus loin en proposant une gestion de crise.

### Sacs plastiques des supermarchés

Revenir du supermarché avec des sacs fabriqués à partir d'amidon de maïs? C'est ce que souhaite le Sénat, qui a adopté à la quasi-unanimité un amendement de la Commission des Affaires économiques, à laquelle appartient Daniel Dubois, modifiant l'article 11 bis du projet de loi d'orientation agricole. La mesure entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010, afin de laisser le temps aux fabricants industriels d'adapter leurs équipements et de former leur main-d'œuvre. Outre son intérêt environnemental, cette mesure devrait permettre d'offrir de nouveaux débouchés non alimentaires aux productions agricoles.

### Rencontre "familles rurales"

Depuis 1946, cette association œuvre sur le département pour développer des services de proximité aux familles: accueil périscolaire, centres de loisirs, soutien scolaire en zone rurale, responsabilisation des familles, services d'aide à domicile, activités sportives et culturelles...

Lors de la rencontre parlementaire qu'ils avaient organisée fin janvier, Daniel Dubois a eu l'occasion de les encourager: "Nous devons mieux accueillir les néo-ruraux. Ils doivent s'impliquer dans la vie locale. Pour cela, à travers de nouveaux services ou des services renforcés proposés par votre fédération, nous allons les accompagner. Ensemble, nous devons trouver un équilibre dans l'aménagement du territoire et bâtir de nouveaux partenariats, notamment dans l'éducation".



*Rencontre parlementaire sur le terrain avec les représentants de la FDSEA*

## Transports

# Canal Seine-Nord

A la tribune du Sénat, dans le cadre du projet de loi sur la sécurité et le développement des transports, Daniel Dubois a obtenu du ministre des transports et de l'équipement que le projet Canal Seine-Nord puisse être financé par un montage financier partenarial "P.P.P" : partenariat public-privé.

Grâce à son amendement, accepté par le Gouvernement, Voies Navigables de France (V.N.F.), maître d'ouvrage du Canal Seine-Nord, pourra recourir à ce nouveau type de montage pour financer la construction, l'entretien et l'exploitation tout ou partie des infrastructures de transport fluvial, plutôt que de limiter cette possibilité à l'entretien des écluses et des barrages à gestion manuelle.

Daniel Dubois participe ainsi à la défense du projet Canal Seine-Nord qui est l'un des 30 projets prioritaires inscrits au programme de réseau transeuropéen de transport car il s'avère indispensable, selon lui,



Le ministre a confirmé la réalisation du Canal Seine-Nord

tant en matière environnementale qu'économique, d'encourager le développement de ce mode de transport. En réponse, le ministre Dominique Perben a d'ailleurs confirmé que le Canal serait réalisé.

## Département

# "Public Sénat" dans la Somme

En novembre, la chaîne parlementaire "Public Sénat" a suivi durant 2 jours le Sénateur dans le département: une façon de faire découvrir la Somme à toute la France.



Visite de chantier en Haute Somme avec José Sueur



Inauguration d'entreprise à Feuquières-en-Vimeu avec Jérôme Bignon



Réunion de travail sur le site de Thiepval pour préparer le 90<sup>ème</sup> anniversaire de la Bataille de la Somme avec Philippe Cheval et Dominique Camus



Découverte de la Baie de Somme, l'une des plus belles baies du monde

## i nfo maires

### Dotation de l'élu local

M. Daniel Dubois attire l'attention de monsieur le ministre de l'intérieur sur le nouveau calcul de la dotation de l'élu local.

Le nouvel indicateur de richesse: le potentiel financier qui est pris en compte pour le calcul des dotations de péréquation est destiné à corriger les inégalités entre les communes. Or, contrairement à l'objectif affiché, le constat est tout autre: nombre de petites communes rurales se voient supprimer leur dotation d'élu local, alors même que celle-ci leur servait à équilibrer leur budget.

### Réponse du ministre :

La dotation particulière, relative à l'exercice des mandats locaux, est versée par l'Etat aux petites communes rurales pour les aider à payer les indemnités des maires et des adjoints et à assurer la formation des élus. Pour être éligibles à cette dotation, les communes doivent remplir deux conditions cumulatives: compter moins de 1 000 habitants et avoir un potentiel financier par habitant inférieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 1 000 habitants (soit 501,72 euros par habitant en 2005). Le potentiel financier qui reflète au plus juste le niveau de richesse d'une commune, correspond au potentiel fiscal actuel majoré de la dotation forfaitaire. 1 820 communes perdent le bénéfice de cette dotation (soit - 4,75 %). La nouvelle rédaction de la loi de finances 2006 adoptée par le Sénat permet à ces communes de bénéficier en 2005 de l'intégralité du montant de la dotation (et non des 2/3 comme prévu initialement) et pérennise, à partir de 2006, le versement de cette dotation pour ces communes.

## Organisation

# Rencontres au Sénat



Visite des membres de l'Association des amis et élus du Bernavillois (présidente M<sup>me</sup> Michèle Moulès), accompagnés du Maire et Conseiller général du canton de Bernaville: Laurent Somon.



Visite des membres de l'Amicale des maires et adjoints du canton de Rosières-en-Santerre accompagnés du Conseiller général et Maire José Sueur, suppléant de Daniel Dubois.

## Permanences sénatoriales destinées aux élus

Depuis mon élection, je tiens une permanence chaque mois dans un canton différent, cela me permet d'accueillir individuellement les élus de la Somme souhaitant me rencontrer. Les élus des cantons concernés et des cantons limitrophes sont informés du lieu de rencontre par courrier 15 jours avant.

### Prochaines permanences:

- **Conty: 6 février**
- **Corbie: 6 mars**
- **Crécy-en-Ponthieu: 3 avril**
- **Domart-en-Ponthieu: 15 mai**
- **Doullens: 5 juin**
- **Frivilles-Escarbotin: 3 juillet**

Site internet ouvert: [www.danieldubois.info](http://www.danieldubois.info)

## Bienvenue pour y découvrir...

- **mon travail parlementaire:** la plupart de mes interventions auprès des ministres: en Commission des Affaires économiques, à la tribune pour présenter mes amendements aux projets de loi ou dans le cadre de discussions générales ou sous forme de questions écrites et orales.

- **les publications** (lettres et fiches pratiques) que vous retrouverez sous forme électronique et pour en savoir plus.

- **une galerie photos.**

- **l'agenda de mes permanences** destinées aux élus.

- **une actualité** pouvant concerner une commune ou un canton (envoyez vos informations par voie électronique).

En vous inscrivant gratuitement à la lettre d'information électronique de ce site, vous me permettrez de vous informer régulièrement sur mon travail parlementaire. **Pensez à me renvoyer votre coupon-réponse.**

Et pour ceux qui ne sont pas connectés à internet, rendez-vous dans la prochaine lettre du Sénateur.



[www.danieldubois.info](http://www.danieldubois.info)

## Information

### Fiche pratique n° 2

### La carte communale

(également disponible sur le site internet):

[www.danieldubois.info](http://www.danieldubois.info)



### Membre du club des amis du cochon

Jean-Michel Serres, Président de la FDSEA et Président de la Fédération Nationale Porcine, remet à Daniel Dubois sa carte de membre du "club des amis du cochon".



### Contact Paris (Sénat)

Sénat - 15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS Cedex 06  
Tél.: 01 42 34 30 62  
Fax: 01 42 34 41 95  
Mail: [d.dubois@senat.fr](mailto:d.dubois@senat.fr)

### Contact Amiens

72 rue des Jacobins  
80000 AMIENS  
**Attention Changement de numéro de téléphone:**  
Tél./Fax: 03 22 72 59 77  
Mail: [senateur@danieldubois.info](mailto:senateur@danieldubois.info)